



Extrait du Paroisse de Guingamp

<http://paroisse-guingamp.catholique.fr/spip.php?article133>

Conférence Â« Fin de Vie Â» le 13 octobre

- Evénements -



Date de mise en ligne : mercredi 1er octobre 2014

Copyright © Paroisse de Guingamp - Tous droits réservés

Les questions traitant de la « FIN de VIE » sont aujourd'hui très présentes dans les débats de société. Un projet de loi sur la fin de vie pourrait modifier les lois existantes. C'est pour en être mieux informés que nous sommes invités à la conférence qui sera donnée à l'Université Catholique de l'Ouest le lundi 13 octobre (20 h 30).

Pour un engagement de solidarité et de fraternité

Devant un sujet si grave et douloureux, Monseigneur PODVIN, porte parole des évêques de France, nous dit qu'il est important de clarifier le vocabulaire et les buts poursuivis .L'essentiel est de « ... rendre plus manifeste le respect dû à toute personne... » vivant ses derniers jours.

Accompagner les derniers moments

« Accompagner le mourant, c'est tout faire, comme soignant ou comme bénévole, comme compagnon fraternel, pour que le malade puisse vivre pleinement ces moments décisifs. Ce que l'on appelle soins palliatifs, c'est lorsque la médecine curative cède la place à une médecine du soulagement de la douleur et du soin de confort. La maladie ne peut être vaincue et poursuivre des soins inutiles et douloureux serait de l'acharnement thérapeutique.... Rien de plus éloigné de cet esprit des soins palliatifs que la demande de certains de permettre le suicide assisté et bientôt l'euthanasie des plus vulnérables sans leur demander leur avis. L'Eglise est fortement et totalement hostile à toute pratique de cette nature et à toute législation le permettant. Elle comprend, la lassitude et le désir d'en finir, mais il s'agit le plus souvent, là, d'un appel au secours auquel on sait répondre.

En France, la loi Léonetti, très équilibrée, demande à être appliquée pleinement. L'enjeu de cette loi va bien au-delà d'un problème de santé publique : c'est une question de fondement moral de la société. Maintenir fermement l'interdit fondamental de l'homicide est la condition pour que les personnes les plus vulnérables parmi nous aient toujours

confiance dans la médecine et ne se sentent jamais de trop..... »

Jean-Michel COULOT,

Responsable de l'antenne économique et sociale

du diocèse de St Brieuc et Tréguier

*Extrait de « **Eglise en Côtes d'Armor** N° 2 février 2014.*

Renforcer les solidarités familiales et sociales

Notre société cherche à esquiver la mort et redoute la proximité avec celui qui va mourir. Elle pourrait être ainsi conduite à des décisions inhumaines. Il importe donc de clarifier le vocabulaire et les buts poursuivis. Nombre de nos contemporains, en raison d'une maladie, d'un handicap ou de leur âge, se sentent devenus une charge pour leurs proches et un poids pour la société. Ils souffrent de leur solitude, de l'indifférence d'autrui, du regard posé sur eux dans une société axée sur les valeurs d'autonomie et d'efficacité. Ceux qui en viennent à douter de la valeur et du sens de leur vie ont besoin « d'accompagnement, de solidarité et de soutien dans l'épreuve ». N'aurons-nous rien d'autre à leur proposer que de mettre fin à leur existence ?

Beaucoup se sont investis pour soulager les douleurs et les souffrances de la fin de vie mais « la tâche à accomplir est encore immense ». Les campagnes médiatiques de promotion d'une nouvelle loi contribuent malheureusement à détourner l'attention des indispensables réformes à entreprendre, parmi lesquelles l'accès à « des soins palliatifs et à un accompagnement » à « toute personne malade dont l'état le requiert ». Notre conviction profonde est qu'un changement législatif ne peut avoir pour objectif que de rendre plus manifeste le respect dû à toute personne en fin de vie. Cela passe par le refus de l'acharnement thérapeutique, le refus de l'acte de tuer ; ainsi que par le développement des soins palliatifs et le renforcement des solidarités familiales et sociales.

*Extrait de la **Déclaration***

du Conseil permanent de la Conférence

des évêques de France 16 janvier 2014

RAPPEL :

Conférence « Fin de vie »

Lundi 13 octobre 20h30

Amphi de l'UCO à Guingamp

Conférence de Jean-Charles SACCHI, Président de « l'Espace de Réflexion Ethique de St Brieuc » avec la participation de Stéphane MELOT, cadre infirmier en unité mobile de Soins Palliatifs, Elisabeth CORRE, aumônier d'hôpital en unité de Soins Palliatifs et Pierre de ROSANBO, diacre permanent du diocèse.